



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de La Châtre**  
Affaire suivie par : Delphine ALAPETITE  
Mel : delphine.alapetite@indre.gouv.fr  
Tél : 02 54 29 51 82

## Compte rendu de la commission de suivi de site

### des conditions d'exploitation de la carrière de leptynite et d'amphibolite de la société CARRIERES DE CLUIS, située sur le territoire des communes de MOUHERS et de CLUIS

Le 9 décembre 2022, s'est tenue à la mairie de Cluis, la commission de suivi de site des conditions d'exploitation de la carrière de leptynite et d'amphibolite de la société CARRIERES DE CLUIS, située sur le territoire des communes de Mouhers et de Cluis.

Cette réunion était placée sous la présidence de Madame Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre.

Les personnes présentes figurent sur l'annexe jointe au présent compte-rendu.

Madame la secrétaire générale a excusé Madame la sous-préfète et a remercié les membres présents ainsi que la municipalité de Cluis pour son accueil. Elle précise qu'en 2023, la commission se réunira plus tôt dans l'année.

Madame PLISSON-BOUGIO a rappelé l'ordre du jour de la commission de suivi :

- Bilan de l'année 2021 portant sur les contrôles et études réalisés, et les résultats obtenus (bruit, poussières, vibration, rejet des eaux) présenté par l'exploitant ;
- Programme prévisionnel des actions devant être réalisées au cours de l'année 2022 présenté par l'exploitant ;
- Bilan des inspections et du suivi des conditions d'exploitation de la carrière par l'inspecteur des installations classées ;
- Questions diverses.

#### **1 – Bilan de l'année 2021 portant sur les contrôles et études réalisés, ainsi que sur les résultats obtenus (bruit, poussières, vibration, rejet des eaux):**

L'entreprise a présenté sous la forme d'un diaporama l'ensemble des bilans de contrôles environnementaux réalisés en 2021.

#### **- POUSSIÈRES**

Les contrôles de retombées de poussières dans l'environnement ont été réalisés en 2021 sur 7 points de prélèvement conformément à l'arrêté préfectoral du 30/11/2016.

Jusqu'en 2017, les prélèvements étaient faits sur des plaquettes enduites de colle silicone, posées pendant 14 jours, 6 fois par an, puis envoyés dans un laboratoire.

Depuis 2018, les moyens de vérification ont changé. Les prélèvements se font à l'aide de jauges de type OWEN avec une durée plus longue, à savoir 4 campagnes de 30 jours en 2018 et 2019 et depuis 2020, 2 campagnes de 30 jours.

Ce nouveau système de prélèvement est plus précis et permet de distinguer les poussières qui proviennent de la carrière de celles issues de toute autre activité.

Le contrôle réalisé en mai sur la jauge témoin est élevé (la limite de 350 mg/m<sup>2</sup>/jour ne s'applique pas à la jauge témoin). Cette mesure s'explique par la présence importante de poussières organiques qui serait due à l'activité d'un agriculteur qui a broyé sa haie à la même période.

Les résultats des contrôles effectués en 2021 sont inférieurs à la limite fixée par l'arrêté préfectoral. La valeur limite étant respectée pour chaque point de mesure de type « B », les prélèvements de retombées atmosphériques restent sur un échéancier biennuel, soit 2 campagnes pour 2022.

### **- EAU**

**Le taux de Matières En Suspension (MES)**, le pH, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et les hydrocarbures ont été mesurés au niveau des eaux d'exhaure rejetées dans La Bouzanne. À cette occasion, la température et la modification de la couleur sont mesurées en amont et en aval du point de rejet de la carrière, de même que le taux de MES (mensuellement) de façon à détecter un éventuel impact du rejet des eaux de la carrière dans la Bouzanne. Ces mesures mettent en évidence des écarts de faible importance tendant à démontrer l'absence d'influence des eaux rejetées sur la qualité des eaux de la Bouzanne.

Les résultats des mesures sont inférieurs aux seuils autorisés.

Le représentant de la Fédération Départementale de la pêche attire l'attention sur le fait qu'une anomalie concernant la conductivité de l'eau a été constatée dans la Bouzanne et demande à M. CLARET si des mesures sont effectuées par l'exploitant sur cette donnée.

L'exploitant se chargera de vérifier et fera parvenir les chiffres correspondants.

**Les quantités d'eaux d'exhaure** : les résultats des mesures mensuelles des volumes rejetés ne font pas apparaître d'anomalies.

### **- VIBRATIONS : suivi des tirs de mines.**

Les vibrations émises lors des tirs de mines sont contrôlées chez le riverain le plus proche du tir.

34 tirs ont été effectués en 2021. Chaque tir s'accompagne d'une onde de choc qui génère à la fois des vibrations dans le sol et une surpression acoustique (vibration dans les vitres par exemple qui sont plus importantes dans le ressenti).

Le seuil limite des vibrations émises dans le sol fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière est de 7 mm/s. Aucune non-conformité n'a été relevée.

## **- BRUIT / MESURES ACOUSTIQUES**

Le seuil limite de la surpression acoustique est de 125 dB.

Aucun tir n'a eu une surpression acoustique supérieure au seuil.

Madame AMPEAU, membre de l'association de sauvegarde du patrimoine, fait remarquer qu'il y a comme un nuage de poussières le matin entre 6h30 et 7h accompagné de bruit qui cesse à partir de 8h.

Monsieur le directeur de la carrière explique que la fine reste la nuit et vient se déposer sur les installations et le matin quand les machines se mettent en route, elle se disperse. Il précise que les modalités d'arrosage ont été modifiées et se font le matin au démarrage puis dans l'après-midi. Il précise que la carrière est en autonomie et se sert des eaux de ruissellement.

## **2 - Programme prévisionnel des actions prévues au cours de l'année 2022**

### **Activité économique de la carrière :**

	<u>Année 2019</u>	<u>Année 2020</u>	<u>Année 2021</u>	<u>Année 2022</u> <u>prévisions</u>
Production :	510 000 tonnes	510 000 tonnes	550 000 tonnes	420 000 tonnes
Ventes :	500 000 tonnes	500 000 tonnes	520 000 tonnes	420 000 tonnes

De nouveaux produits et de nouveaux marchés expliquent l'augmentation de la production.

### **Investissements 2021 :**

- remplacement du Dumper de déstockage CAT 775 par un tombereau articulé Volvo A 40 G 2 ;
- passage de grille polyuréthane au pavé modulaire polyuréthane.

### **Investissements 2022 :**

- changement du pont bascule 40 000 € ;
- pose d'enrobés à chaud dans toute la cour 115 000 € ;
- montage d'un malaxeur pour mélanger la recombinaison d'ECF en sortie du chargement déstockage 195 000€ ;
- changement des batteries de condensateur au poste transformateur 11 000€.

## **Communication :**

- Suivi écologique : un écologue vient une fois par an sur le site.
  - conservatoire de plantes messicoles : présence de barabée intermédiaire, plante assez rare ;
  - suivi des mares : 5 mares avec présence de grenouilles agiles et grenouilles vertes et de 4 larves de salamandre tachetée
- une subvention de 12 500 € est versée annuellement par la carrière à la commune de Cluis afin de contribuer à la conservation du patrimoine communal ;

## **Engagements pris par l'exploitant :**

- bruit : maintien des mesures en place pour réduire les émissions sonores ;
- poussières : maintien des mesures de limitation des envols de poussières vers l'extérieur du site ;
- environnement : réaménagement de la verse à stérile avant la fin de la 1ère phase quinquennale et participation à l'entretien des berges de la Bouzanne ;
- tirs de mines : supprimer le bruit audible.

Les services de l'État ont été relancés concernant la Renouée du Japon. Il existe un réel problème pour pouvoir traiter cette plante invasive.

Madame AMPEAU, membre de l'association de sauvegarde du patrimoine, rappelle qu'il y a une covisibilité entre le château et la carrière et demande des précisions concernant les aménagements prévus dans l'arrêté préfectoral.

Monsieur CLARET informe que la proposition d'aménagement en gradins a été refusée par l'architecte des bâtiments de France.

Madame PLISSON-BOUGIO précise qu'il faudrait de nouveau contacter les services de l'UDAP.

Monsieur BRISSE, riverain de la carrière, s'inquiète de la présence d'arbres tombés dans la rivière et demande que l'exploitant les enlève afin d'éviter les risques d'inondations.

Madame VADNAL, chargée de mission au SMABB, rappelle qu'il appartient aux riverains d'entretenir jusqu'à la moitié de la rivière et que les arbres tombés dans la Bouzanne ne sont pas forcément un problème. Elle précise que le syndicat ne peut plus intervenir.

Monsieur AUBARD, riverain, demande que les nuisances dues aux tirs de plus importance soient réduites.

## **3 – Bilan des inspections et du suivi des conditions d'exploitation de la carrière par l'inspection des installations classées :**

Monsieur DUBOIS, technicien supérieur en chef du développement durable de la DREAL, confirme aux membres de la commission la réalisation de la visite de contrôle annuelle le 14 mars 2021.

Cette inspection avait pour objet les thèmes suivants :

- suite de la visite d'inspection du 14 février 2020 ;
- contrôle des niveaux sonores ;
- dispositions relatives au stockage de matières bitumeuses ;
- dispositions relatives à la station d'enrobage à froid.

3 non-conformités ont été relevées :

- la non-réalisation d'une campagne de mesure des émissions sonores ;
- la centrale d'enrobage à froid et le stockage de matières bitumeuses ne sont pas implantés conformément au plan joint à la déclaration ;
- aucun état indiquant la nature et la quantité de produits dangereux stockés n'est mis en place.

Une demande a également été formulée :

- le réservoir d'émulsion devra être mentionné sur le plan de circulation de la carrière.

Une réponse a été formulée en date du 17 mai 2021 par l'exploitant permettant de lever les constats.

#### **4 – Questions diverses :**

Les questions et remarques ont été formulées lors de la présentation réalisée par l'exploitant.

Madame PLISSON-BOUGIO remercie les participants pour leur participation.

La sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre



Sabrina LADOIRE

**Compte-rendu de la commission de suivi de site  
des conditions d'exploitation de la carrière de leptynite et d'amphibolite  
de la société CARRIERES DE CLUIS ,  
située sur le territoire des communes de MOUHERS et de CLUIS**

\* \* \*

**9 décembre 2022**

**Membres présents :**

- Mme Emilie PLISSON-BOUGIO, secrétaire générale de la sous-préfecture de La Châtre
- Mme Barbara NICOLAS, maire de Mouhers
- M. Didier FLEURY, maire de Cluis
- M. Bernard DESSERPRIX, chef de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre de la D.R.E.A.L
- M. Thierry DUBOIS, technicien supérieur en chef du développement durable de la D.R.E.A.L
- Mme Marie-Thérèse AMPEAU, représentante de l'association pour la sauvegarde des sites de Cluis
- M. Nicolas PERON, Carrières de Cluis
- M. Florian CLARET, Carrières de Cluis
- M. Richard LEBOURG, Carrières de Cluis
- Mme Magalie GOURVAT, Carrières de Cluis
- M. Olivier VRAY, Carrières de Cluis
- M. MILLET, Carrières de Cluis
- M. André AUBARD, riverain
- M. Claude BRISSE, riverain
- M. Roger MASSICOT, riverain
- M. Laurent BEAUMONT, , riverain
- M. Frédéric BRE, riverain
- M. Rémi VILLALTA, chargé de mission à la Fédération de pêche
- Mme Perrine VADNAL, syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Bouzanne
- Mme Nadia BOUMELLASSA, préfecture de l'Indre
- Mme Delphine ALAPETITE, sous-préfecture de La Châtre